

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean Est, tenue le lundi, 1^{er} mars 2010 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

34.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2010

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 1^{er} février 2010.

35.03.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 1^{er} février 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Marc Lacroix, sous-ministre des Affaires municipales et des Régions, reçue le 22 janvier 2010. Il désire remercier le Président d'élection de la municipalité pour son excellente collaboration dans la période de saisie et de modification des résultats électoraux dans le logiciel du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

- Une lettre de Jean-Pierre Beaumont, directeur au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 29 janvier 2010. Suite à la réception de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, Monsieur Beaumont nous confirme que son ministère est en accord avec ce plan d'intervention. Il joint à sa correspondance quelques commentaires sur ce dernier.

- Un extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçu le 4 février 2010. La résolution du Conseil, tenue le mardi 26 janvier 2010, nous fait part de la décision de la MRC de Lac-St-Jean-Est concernant le service de transport des personnes au Lac-Saint-Jean et demande l'intervention de la Conférence régionale des élus.

- Une lettre de Damien Ferland, directeur à l'UQAC, reçue le 5 février 2010. Ce dernier nous annonce que le Centre du savoir sur mesure de l'UQAC démarre un nouveau programme de trois formations en sécurité civile accrédité par le ministère de la Sécurité publique et que celui-ci s'adresse particulièrement aux organismes gouvernementaux - municipal, provincial et fédéral.

- Une lettre de Donald Turgeon, directeur au Ministère des Transports du Québec, direction régionale, reçue le 8 février 2010. Suite à la reprise de gestion des ponts sur le réseau municipal par le Ministère des Transports du Québec, un rapport synthèse d'inspection pour chaque structure se trouvant sur notre territoire est joint à cette correspondance.

- Copie d'une lettre de Réjean Dumais, chef du Service des inventaires et du Plan au Ministère des Transports du Québec, reçue le 9 février 2010. Cette lettre est adressée à M. Michel Nault, spécialiste en orientation et mobilité CRDP Le Parcours et envoyée en copie conforme à la Municipalité de St-Bruno. Suite à une demande faite par le Centre de santé et de services sociaux de Jonquière concernant la modification du mode de fonctionnement des feux pour piétons au carrefour de l'intersection route 170 et St-Alphonse, celui-ci avise, qu'après analyse, il sera possible de modifier le fonctionnement de ces feux pour sécuriser la traverse des piétons, ce qui devrait être fait au cours des prochaines semaines.

- Une lettre de Jean-François Moreau, président du Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 10 février 2010. Il nous demande de soutenir financièrement le CLS du Saguenay-Lac-St-Jean, ce à

quoi, nous ne donnerons pas de suivi.

- Une lettre de Gisèle Larouche, présidente de la Société d'Alzheimer de la Sagamie, reçue le 16 février 2010. Celle-ci nous transmet toute sa reconnaissance pour notre contribution à leur organisme.

- Un extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçu le 19 février 2010. La résolution du Conseil, tenue le mardi 9 février 2010, nous fait part de la décision de la MRC de Lac-St-Jean-Est concernant une demande d'enquête publique dans le secteur de la construction.

- Une lettre de Jean Dugré, directeur de BPR au Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 19 février 2010. Celui-ci nous informe sur le programme Climat municipalités qui soutient financièrement les municipalités en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 AU 26 FÉVRIER 2010

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	49 418.87
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	51 540.88

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	864 181.74
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	257.00

36.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 1^{er} février 2010 au 26 février 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 6999 à 7006; 7047 à 7049; 7052 à 7070; et 427; soient et sont acceptés tel que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE MARS 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AVRIL,

MAI ET JUIN 2010

37.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Dominique Côté comme maire-suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2010, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Dominique Côté soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de M. le maire pendant cette période.

7.- FORMATION DU COMITÉ DU 125^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-BRUNO

38.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'officialiser le comité du 125^e anniversaire de la municipalité de St-Bruno formé de M. Réjean Bouchard, représentant du Conseil municipal, M. Marc-Antoine Fortin, représentant du Comité famille, M. Vital Girard, citoyen, M. Claude Fortin, représentant de la Société de développement, M. Jacques Demers pour le journal Le Brunois ainsi que M. Guy Ouellet, citoyen.

8.- MOTION DE FÉLICITATIONS À MARIANNE ST-GELAIS

39.03.10

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à Marianne St-Gelais pour l'ensemble de sa performance aux Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver et spécialement pour ses deux (2) médailles d'argent.

C'est avec une immense fierté que nous avons suivi ta compétition au patinage de vitesse courte piste et que nous avons été témoins de ton exploit au 500 mètres ainsi qu'au relais féminin 3 000 mètres. Une médaille aux Jeux Olympiques relève du rêve et traduit des années de travail acharné et une force de caractère exceptionnelle. Les retombées positives au niveau du sport et de l'activité physique chez les jeunes de notre région seront incalculables.

Nous sommes heureux, en tant que municipalité de la région où le sport et le loisir sont au coeur de nos priorités, de te féliciter au nom de tous les Brunois et Brunoises pour l'obtention de tes deux (2) médailles d'argent. Nous sommes convaincus que tu sauras à nouveau faire honneur à toute la région dans la poursuite de ta carrière sportive et nous serons aux premières loges lors des prochains Jeux Olympiques pour t'applaudir à nouveau. Tu es devenue une inspiration pour tous par ta ténacité et ton dépassement mais spécialement pour les jeunes à qui tu as permis de croire que le rêve est possible, si on le veut vraiment.

9.- CONFIRMATION D'UN REPRÉSENTANT AU CARREFOUR ACTION

MUNICIPALE ET FAMILLE

40.03.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'appuyer la candidature de M. Réjean Bouchard, maire, au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et famille.

10.- APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION, ARTICLE 1022 DU CODE MUNICIPAL

41.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'approuver l'état préparé par le secrétaire-trésorier et soumis au Conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Corporation, au montant de 61 019.70 \$, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, dont 3 890.05 \$ en intérêt, arrivant à échéance de présomption.

11.- AUTORISATION DU CONSEIL À PRENDRE LES PROCÉDURES À CET EFFET, ARTICLE 1023 DU CODE MUNICIPAL

42.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'ordonner au secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le 19^e jour de mars 2010, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

12.- MANDAT À BPR POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION SUR LE LOT 500. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

43.03.10

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'habiliter la firme BPR à soumettre une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le lot 500 concernant le projet commun d'alimentation en eau potable pour les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche.

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

13.- MANDAT À CAÏN, LAMARRE, WELLS POUR LE LOT 200

44.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater la firme d'avocats Caïn, Lamarre, Wells pour le lot 200 de notre projet commun d'alimentation en eau potable concernant particulièrement la sécurité des travaux adjugés à Excavation Unibec Inc..

14.- MANDAT À DESSAU POUR LA CONSTRUCTION DU PUIT. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ce dossier est remis à une assemblée ultérieure.

15.- PRÉAVIS CONCERNANT LA RECHERCHE EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, selon l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, autoriser des arpenteurs, hydrogéologues, ingénieurs, architectes et employés pour entrer et circuler sur tout immeuble, à toute heure raisonnable, sous réserve de l'obligation de remettre les lieux en état et d'indemniser le propriétaire et qu'un avis de quarante-huit heures est requis en vertu du dernier paragraphe de ce même article;

CONSIDÉRANT QUE nous devons accéder à la propriété de M. Jean-Denis Simard, situé sur une partie du lot 43, rang Sud, Chemin Kénogami, pour finaliser la recherche en eau et les études complémentaires;

45.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'autoriser nos professionnels dans le dossier d'alimentation en eau potable soit, Simard Boivin Lemieux, à faire parvenir le préavis de quarante-huit (48) heures, prévu à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, à M. Jean-Denis Simard, propriétaire d'une partie du lot 43, rang Sud, Chemin Kénogami, ou ses représentants, afin de les aviser que des arpenteurs, hydrogéologues, ingénieurs, architectes, et employés mandatés pour effectuer la recherche en eau potable sont autorisés à entrer et circuler sur cet immeuble.

16.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME PUIT. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ce dossier est remis à une assemblée ultérieure.

17.- MANDAT À UN NOTAIRE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: P-9

ET 9-2, RANG IV, CANTON LABARRE

46.03.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement de mandater le notaire Me Régent Hudon, concernant l'achat d'un terrain, par la Municipalité de St-Bruno, désigné comme étant une partie du lot 9 et le lot 9-2, du Rang IV, Canton Labarre.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autoriser à signer les documents relatifs à cet achat.

18.- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE AVEC HYDRO-QUÉBEC

47.03.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser la signature d'une servitude avec Hydro-Québec sur la rue Lajoie.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette servitude.

19.- MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR M. RÉNALD LAVOIE. RE: P-19, P-20, RANG 8, CANTON LABARRE

M. Rénaud Lavoie présente une demande d'autorisation à la CPTAQ dans le but d'acquérir 14 hectares sur une propriété voisine à la sienne et désignée comme étant une partie du lot 19 et une partie du lot 20, Rang 8, Canton Labarre, pour en faire l'aménagement forestier.

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé ne représente aucun acre en culture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel ne fait aucun aménagement sur le terrain visé par la demande;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas d'une nouvelle construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne nuit en aucun cas aux agriculteurs voisins;

48.03.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accepter cette demande d'autorisation à la CPTAQ, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est en outre résolu que cette résolution abroge la résolution 19.01.10.

20.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-67, RANG V, CANTON LABARRE

49.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-67, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 500.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente.

21.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport.

B) FINANCES

Aucun rapport.

C) LOISIRS ET CULTURE

Aucun rapport.

D) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

E) URBANISME

Aucun rapport.

F) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Une rencontre du comité devrait avoir lieu prochainement.

22.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun sujet n'est apporté.

23.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

24.- LEVÉE DE LA SÉANCE

50.03.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:50 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU